



Actualités du SEVF...

Voir un peu plus bas pour les Élections 2025 au Conseil exécutif du SEVF !



Médiatiquement parlant – on ne vous cache rien! – le nouveau président américain monopolise beaucoup d'espace. Pourquoi en parler pour débiter ce bulletin d'informations? Tout simplement parce que cette nouvelle personne dirigeante au Sud de nos frontières réussit à nous placer dans une période d'incertitude économique et que, grâce à cette vague d'incertitude, notre gouvernement-employeur caquiste pourrait continuer à profiter de cette situation pour poursuivre son élan d'austérité. Cette **austérité** qui s'est d'ailleurs déjà fait sentir par plusieurs compressions budgétaires; la dernière en lice étant l'annonce transmise par le Ministère aux centres de services scolaires le 28 février dernier, annonce exigeant des compressions de 70 millions \$ en éducation (source : Journal de Québec, 13 mars 2025). Il faudra donc demeurer vigilant pour défendre notre réseau de l'Éducation qui a besoin de plus d'investissements que de telles coupures où le gouvernement se désengage de ses responsabilités et pourrait ainsi compromettre la réussite de plusieurs élèves.

Plus près du terrain (et du côté « local » relié à notre CSS), plusieurs discussions, entre l'employeur et le SEVF, avancent concernant les **modifications à mettre en place pour la prochaine période d'affectations...** entre autres pour le personnel enseignant détenant un nouveau poste régulier à temps plein à statut particulier (**E2**). Ces discussions mèneront aussi à un changement de **date limite pour divers types de congés** (à surveiller!). Des discussions auront aussi lieu dans les prochaines semaines concernant les affectations de postes pour les « **annexe 49** » du primaire ainsi que le maintien (ou non) du nouveau modèle des **écoles à palier de services intermédiaire (PSI)**. Encore à surveiller... et beaucoup de pain sur la planche pour le SEVF!

Calendrier scolaire 2026-2027 –

Secteur des jeunes

Document 2425-CD-029



Lors du Conseil de déléguéEs (CD) du 11 mars dernier, les représentantes et représentants des écoles du secteur des jeunes ont adopté les amendements qu'elles et qu'ils souhaitaient apportés au calendrier 2026-2027 soumis à la consultation par les Services éducatifs de notre CSS. **Voici les amendements proposés :**

- Déplacer la pédagogie du 9 octobre au 30 octobre;
- Que les journées de congé des 21 et 22 décembre deviennent des journées de classe, qu'il y ait congé pour tous les 4 et 5 janvier ET que la journée pédagogique du 4 janvier soit déplacée au 6 janvier;
- Déplacer la pédagogie du 19 mars au 9 avril;
- Déplacer la pédagogie transformable T1 du 14 mai au 7 mai;
- Déplacer la pédagogie transformable T2 du 28 mai au 11 juin.

Cette consultation est également menée auprès des parents et des directions d'établissements. Le Conseil d'administration du CSS prendra la décision finale au cours des prochaines semaines.

Congés (date limite)

Au moment où nous vous faisons parvenir ce bulletin d'informations, le SEVF et les Ressources humaines de notre CSS poursuivent des discussions pour la date limite de divers types de congés. Dès qu'une décision finale sera prise, le SEVF vous fera parvenir toutes les informations. **Avertissement : il se pourrait bien que cette date soit changée pour le début mai** puisque les tâches des enseignantes et enseignants « E2 » doivent être complétées avant la fin de l'année scolaire.

Déboulage (fin) au secondaire

Parmi les derniers gains syndicaux que nous avons obtenus pour tenter d'améliorer la composition de la classe, il faut noter la fin du déboulage pour le deuxième cycle du secondaire. Rappelons ici un exemple de ce qu'est le déboulage : un élève ayant échoué son français de 4^e secondaire pouvait passer en 5^e secondaire et, s'il réussissait ce niveau, on considérerait « par déboulage » que son 4^e secondaire était réussi.

Les diverses écoles secondaires ont été ou seront consultées sur les meilleures pistes de solution pour mettre fin au déboulage. Le SEVF a rappelé aux personnes déléguées, le 11 mars dernier, qu'il **ne faudrait pas que, parmi les pistes de solution adoptées, il y en ait qui alourdissent notre tâche ou la composition de la classe.** Il s'agit d'une vigilance collective importante à effectuer!

Élections 2025 au Comité exécutif du SEVF



Le 17 mars dernier avait lieu une assemblée de mises en candidature pour l'élection des membres du Conseil exécutif du SEVF (mandat 2025-2028). Lors de cette assemblée, les membres suivants ont été élus par acclamation :

- **Présidence : Stéphan Béland (enseignant au secondaire);**
- **1^{re} vice-présidence : Dany Blackburn (enseignant au secondaire);**
- **Secrétaire-trésorier : Charles-William Lesage (enseignant en formation professionnelle);**
- **Vice-présidence A : Hélène Malo (enseignante au secondaire);**
- **Vice-présidence B : Valérie Caissie (enseignante au primaire);**
- **Vice-présidence C : Karine Dion (enseignante à l'éducation des adultes);**

En ce qui concerne **les postes des vice-présidences D et E, ils seront en élection**. Vous avez justement reçu un courriel, le 21 mars 2025, avec un lien pour prendre connaissance des publicités électorales de ces six personnes en élection (publicités qui se retrouvent sur [le site du SEVF](#). À noter que **les élections se dérouleront du 24 mars à midi jusqu'au 26 mars à midi** (un autre courriel vous sera acheminé pour ce vote qui se déroulera de manière virtuelle).

Journées pédagogiques dont nous déterminons le contenu (et télétravail)

Un des gains obtenus lors de la dernière négociation nationale est le fait d'avoir des **journées pédagogiques en télétravail (ou des journées pédagogiques qui peuvent être effectuées au lieu déterminé par les enseignantes et enseignants)**. Pour la deuxième année consécutive, le SEVF a donc effectué un sondage auprès de ses membres du **secteur des jeunes** (préscolaire, primaire et secondaire) pour identifier leurs préférences entre toutes les journées du calendrier 2025-2026. Au niveau de ce secteur, il s'agit de 5 journées en télétravail sur les 20 au total (et nous pourrions, comme personnel enseignant, déterminer le contenu de 4 de ces 5 journées pédagogiques en télétravail).

Les choix de nos membres du préscolaire, du primaire et du secondaire suite à ce sondage? Pour le télétravail, ce serait les 5 journées suivantes : 10 octobre 2025, 5 décembre 2025, 30 janvier 2026, 20 février 2026 et 15 mai 2026. Et la journée pour laquelle nous pourrions ne pas déterminer le contenu est celle du 30 janvier 2026. Le SEVF va donc proposer ces dates à notre Centre de services scolaire et le résultat des échanges avec l'employeur vous sera communiqué dès qu'une entente sera conclue.

Il s'avère aussi important de spécifier que ces journées en télétravail concernent les secteurs de l'éducation des adultes (ÉDA) et de la formation professionnelle (FP). Comme les calendriers scolaires peuvent varier d'un secteur ou d'une spécialité à l'autre, la règle à respecter est la suivante : 25% de toutes les journées pédagogiques peuvent être effectuées au lieu déterminé par le personnel enseignant (donc télétravail possible) et le contenu de 20% de ces journées pédagogiques (25%) est déterminé par le personnel enseignant.

Négociation locale (consultation)

Au cours des prochaines semaines, tous les membres du SEVF seront consultés sur les priorités qu'ils voudraient mettre de l'avant pour la prochaine négociation locale avec notre CSS.

Si nous ne pouvons pas aborder des sujets comme le nombre d'élèves par groupe, les services aux élèves à défi particulier, **nous pourrions aller de l'avant avec des sujets comme** (à titre d'exemples): **le télétravail, l'octroi de divers types de congés, d'autres cas de congés pour force majeure, une reconnaissance de notre participation au conseil d'établissement, l'octroi des mouvements volontaires ou des « poste à poste » sans droit de gérance de la part des directions d'établissements.**

Le SEVF souhaite donc avoir le maximum de réponses pour cette consultation qui se fera par secteur d'enseignement (jeunes, éducation des adultes et formation professionnelle) ... sachant que certains sujets touchent ces trois secteurs à la fois.

Projet de loi 89 –

Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou lock-out

Document 2425-CD-031



Une brève introduction de ce Projet de loi a été présentée aux personnes déléguées en mars dernier. Les trois principaux éléments introduits avec le PL89 sont les suivants :

- Avis préalable de lock-out (pour l'employeur);
- Services à maintenir assurant le bien-être de la population;
- Pouvoir spécial du Ministre (outil non utilisé dans les secteurs public et parapublic).

Le deuxième élément est le pire danger pour notre droit de grève (qui s'avère le levier principal du rapport de force du personnel syndiqué contre leur employeur). En effet, si les dispositions faisant partie de ce projet de loi s'appliquaient telles quelles, un nouveau processus serait mis en place pour déterminer les services assurant le bien-être de la population. Et le Tribunal administratif du travail (TAT) aurait presque tous les pouvoirs pour déterminer ces services. Mais, surtout, il déterminerait ce type de services à partir d'un décret gouvernemental qui s'appliquerait tout au long de la

négociation de la convention collective, et ce, jusqu'à la signature de la convention! Il faut donc **comprendre ici que notre droit de grève pourrait être complètement bafoué par le TAT et le gouvernement.**

Les organisations syndicales de la province ont déjà fait plusieurs actions de mobilisation le 14 mars dernier, sur l'heure du midi à Montréal et également les 20 et 21 mars à Trois-Rivières (pour assurer une visibilité auprès du ministre du Travail, Jean Boulet, qui a décidé de mettre de l'avant un tel projet de loi). Mais **il ne faudrait pas s'étonner que nous vous sollicitons dans les prochaines semaines pour vous mobiliser contre ce PL89 qui tente d'affaiblir le mouvement syndical...** ce même mouvement qui avait établi un excellent rapport de force lors de notre dernière négociation nationale!

Retraite progressive

Étant donné le grand nombre de ses membres intéressés par le programme de mise à la retraite de façon progressive, le SEVF a offert, par courriel, trois moments de rencontres collectives en fin de journée. Les deux dernières rencontres auront lieu les 24 et 25 mars 2025. Comme la date limite pour les nouvelles demandes de retraite progressive est le 1^{er} avril, **notre syndicat a donc opté pour cette manière de faire dans le but de s'assurer que les personnes voulant des informations sur ce programme puissent les avoir à temps.**

Pour les membres du SEVF bénéficiant déjà, en 2024-2025, d'un congé de retraite progressive, **la date limite pour renouveler votre congé sera assurément devancée** au début du mois de mai (comme la date limite de divers types de congés). **Surveillez bien vos courriels!**

Semaine pour contrer la violence et l'intimidation (MEQ)

La première édition de la Semaine pour contrer la violence et l'intimidation (MEQ) a eu lieu du 17 au 21 mars dernier. Si cette Semaine s'est révélée être plus ou moins un succès, notre Fédération, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), en a profité pour lancer un **sondage concernant la violence vécu par les enseignantes et enseignants dans leur milieu de travail** (et le suivi assuré par leur milieu).

Vous pourrez répondre à ce bref sondage grâce à un courriel envoyé par le SEVF le 20 mars dernier (**attention : la date limite pour répondre à cette consultation est le 31 mars 2025**).

Rappelons aussi que ce sondage est déjà la 4^e consultation menée dans le cadre de l'Offensive pédagogique et professionnelle de notre Fédération. Cette offensive a notamment pour but de défendre et d'améliorer nos conditions de travail entre deux négociations de convention collective nationale.

Syndicalisation des stagiaires en éducation

Il pourrait être possible que les stagiaires en éducation puissent maintenant se syndiquer (le Tribunal administratif du travail devrait statuer sur ce droit dans les prochaines semaines). Quoi qu'il en soit, notre Centrale, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), a lancé une vaste opération de syndicalisation à travers le Québec.

Les personnes déléguées de nos écoles et centres ont reçu des tracts, des dépliants et des affiches pour annoncer cette campagne qui se termine le 30 mars 2025. L'important, c'est que les stagiaires en éducation signent leur adhésion et paie leur « 2\$ » de droit d'entrée avant cette date (et ce, même s'ils sont déjà membres du SEVF... puisqu'il s'agit d'un autre syndicat : le Syndicat national des stagiaires en éducation (CSQ).

Pour encore plus de renseignements et pour adhérer à ce syndicat, les stagiaires peuvent également se rendre sur le site <https://snse.lacsq.org>. N'oublions pas que la CSQ est la plus grande centrale syndicale au Québec dans le réseau de l'éducation (centres de services scolaires)!

1, 2, 3... GO !

27 mars 2025	Salon du livre de Trois-Rivières <i>(pour les enseignantes et enseignants du primaire ayant remporté le tirage au sort)</i>
8 avril 2025	Conseil de délégués <i>(Club de golf Métabéroutin de Trois-Rivières)</i>
22 avril 2025	Troisième (et dernière) séance de formation EHDAA <i>(pour les enseignantes et enseignants désignés par leur école)</i> **Report de la rencontre initialement prévue le 18 mars**
6 mai 2025	Conseil de délégués <i>(Club de golf Métabéroutin de Trois-Rivières)</i>